



Jean-Marc ZULESI

Député de la 8^e circonscription des Bouches-du-Rhône

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 juin 2019, à Paris

L'Assemblée adopte le « forfait mobilités durables », une solution pour une mobilité durable & accessible dans tous les territoires

Les députés ont voté mardi dans la soirée la création d'un « forfait mobilité durables ».

Alors que 70% des salariés utilisent leur voiture pour aller travailler, **cette mesure permet aux employeurs de financer, jusqu'à 400€ défiscalisés, les déplacements domicile-travail de leurs salariés, à l'aide de solutions actives et partagées, comme le vélo ou le covoiturage.**

Résultat d'une longue concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux « *le forfait mobilité vise avant tous les territoires où il n'y a pas d'autres options que la voiture* ». C'est « *une avancée sociale et environnementale qui répond au fléau de l'autosolisme et apporte une solution concrète à l'enclavement des territoires* » s'est félicité le responsable de texte LaREM, Jean-Marc Zulesi.

Si le forfait mobilités restera facultatif, **les entreprises auront cependant l'obligation d'organiser un dialogue sur la mobilité dans l'entreprise, dans le cadre des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail.** « *Nous croyons que les bonnes décisions sont celles qui se discutent* » a insisté Jean-Marc Zulesi.

Le groupe LaREM a musclé le dispositif en séance, en permettant le cumul du forfait mobilité avec la prise en charge des frais de carburants, et de transport en commun, et en l'étendant aux personnels de la fonction publique.

L'amendement de la majorité prévoit également la création d'un « Titre Mobilités ». « *L'idée est d'avoir un outil aussi simple à utiliser que possible. Dès demain les français pourront payer leur covoiturage ou leur carburant de la même manière qu'ils utilisent un ticket restaurant* » indique le responsable de la majorité.

La mesure fera l'objet d'une évaluation sous 18 mois par le gouvernement, avec les parlementaires, qui pourra faire évoluer le dispositif ou le rendre plus contraignant.